

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial) *	Marque de fabrique INTERNATIONAL	Type 5 4 0 A II (à partir No châssis: 3520212D000524)	Fiche d'homologation N° CH 5424 04
---	-------------------------------------	---	---------------------------------------

Constructeur INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY MBH, D-4040 Neuss  
 Identification sur la plaquette du constructeur " 540 A II "  
 devant le No du châssis " 3520212D "  
 dans la cabine, à droite au pied du conducteur  
 Plaquette constructeur à droite, au centre latéralement sur le chariot avant  
 N° du châssis "DT-466-B" à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse (frappé par l'importateur)  
 Identification du moteur ULRICH ROHRER-MARTI AG, 3052 Zollikofen  
 Importateur principal prototype  
 Véhicule homologué

**Châssis**  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction hydraulique, articulées (\*\*)  
 Transmission boîte Powershift avec convertisseur de couple  
 Nombre de vitesses 3 Entraînement toutes roues  
 Frein de service air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues  
 Frein auxiliaire mécanique, à disques, sur l'arbre à cardan  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire  
 Ralentisseur -  
 Contrôle 2 circuits +)

<b>Moteur</b>	INTERNATIONAL	Type	DT-466-B
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	arrière
Carburant	eau	Nombre cylindres	6
Rafraîchissement	109,2	Course	135,9
Alésage	76,33	CV-impôt	38,87
Cylindres	149	à t/min	2500
Puissance en kW	203		
Bruit à l'arrêt	78,0	dB/A	à t/min 1875
Silencieux	1 pot 896x381x254 mm		
Mesure des gaz	Bacharach 7,0 (voir fiche des émissions)		
Déparasitage	-		

**Carrosserie**  
 pelle  
 Nombre de portes 1 Indic. vitesse =  
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs =  
 Cais 430x250x300 mm Atteilage =  
 Antivol -  
 Nombre de places t 1 av centre ar  
 Dimensions intérieur extérieur  
 Longueur 7600 Empattements 2972 /  
 Largeur 2900 Essieu double av ar  
 Hauteur 3400 Voie av 2180 ar 2180  
 Porte à faux lat. 2628 Voies av ar  
 av ar 2000 Braquage a g 12100 d 12100  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule -> 4160

<b>Poids</b>	avant	arrière	total
Poids à vide	7480	10780	17860
Charge utile	(poids avec pelle de 2,7 m <sup>3</sup> )		
Poids total	7480	10780	17860
Garantie fabr.	8000	10800	18500
Dimens. pneus	23,5 R 25	23,5 R 25	(Variantes
Ply/bars	16 / 2,25	16 / 2,25	voir
Charge	12460	12460	remarques)
pour V max	50	50	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable teste			
Vitesse maximale selon le constructeur	30 km/h		
Vitesse maximale testée	31 km/h		
à 2700 t/min au moteur			

Equipement 3) HCR (E) \_\_\_\_\_  
 Feux de route HCR (E) \_\_\_\_\_  
 Feux de croisement A (E) séparé \_\_\_\_\_  
 Feux de position R (E) \_\_\_\_\_  
 Feux rouges SL (E) \_\_\_\_\_  
 Clignoteurs av 1 (E) \_\_\_\_\_, 4 (E) \_\_\_\_\_ ar 2a (E) \_\_\_\_\_  
 Catadiopres av \_\_\_\_\_, I (E) \_\_\_\_\_ ar I (E) \_\_\_\_\_  
 Feux de gabarit av A (E) \_\_\_\_\_ ar \_\_\_\_\_  
 Feux complémentaires 2/lampes de travail \_\_\_\_\_  
 Eclairage plaque 2/séparé \_\_\_\_\_  
 Essue-glace 1/balai \_\_\_\_\_ avec ~~XXX~~ lave-glace \_\_\_\_\_  
 Avertisseurs ECSCM el 20018 \_\_\_\_\_  
 ou d'autres modèles homologués \_\_\_\_\_

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial)  
 Marque et type INTERNATIONAL 5 4 0 A II  
 Homologation N° CH 5424 04  
 Carrosserie pelle  
 Places total 1 avant \_\_\_\_\_  
 Poids a vide 17860 Carburant 0  
 Charge utile - CV-impôt 38,87  
 Poids total 17860 Cylindree 7633

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Véhicule spécial : largeur = 2900 mm, poids = 17860 kg., distance volant - vers l'avant du véhicule = 4160 mm.  
 \*\*) Direction : avec pompe de secours raccordée à la transmission.  
 \*) Contrôle 2 circuits : partie hydraulique = contrôle du niveau et lampe-témoin  
 partie air comprimé = manomètre double et lampe-témoin.  
 3) Equipement : l'emplacement des feux est admise pour raisons techniques; sont amovibles ainsi que les bavettes;  
 les clignoteurs AV et les feux de gabarit sont montés sur la protection de la pelle;  
 les feux de position dans les clignoteurs latéraux sont trop petits; doivent être débranchés et  
 remplacés.

Inscription dans le permis de circulation:

- 125 - autorisation spéciale obligatoire;  
 137 - signalisation jaune/noir: sur la protection des dents à l'avant de la pelle;  
 138 - protection : sur les dents ou la lame niveleuse de la pelle;  
 141 - assurer : commande de la partie hydraulique de travail;  
 160 - montage : les feux prescrits, les bavettes à l'arrière.

Inscription dans l'autorisation spéciale:

- 14 - les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire. De jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm<sup>2</sup>) fixés à l'avant du véhicule.

Lieu et date de l'homologation Berne, 03.06.1982 (adm.)

Service fédéral d'homologation